

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2026/30

DATE DE LA
CONVOCATION

21/03/2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-sept mars à vingt heures trente,

DATE D'AFFICHAGE

21/03/2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 mars 2026 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Aline BILLET, Maire.

DATE AFFICHAGE DE
LA LISTE DES
DÉLIBÉRATIONS

28/03/2026

PRÉSENTS : Aline BILLET, Cyriac MILLOT, Sandrine MARCHAND, Olivier ROBERT, Alice FISCHER, Achille CHOAY, Bruno LEBRUN, Sandrine CORTES, Didier KENISBERG, Claudette DOS SANTOS, Denis LEFEBVE, Valérie BESNAULT, Céline BRUISSON, Amélie CAILLE, Marie-Alice COLOMBIER, Pascal CRINCKET, Hubert FRANCOIS, Jean-Claude GUEHENNEC, Florian LAMIOT, Jean-François LAMOTTE, Martine POYER, Sandra ROYET, Stéphane LEDOUX, Marie-Christine BERTHELOT, Thomas DROUET

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

Formant la majorité des membres en exercice

PRESENTS : 25

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Paul BITAUD donne pouvoir à Cyriac MILLOT, Christèle COLOMBIER donne pouvoir à Aline BILLET, Elisabeth GANDY donne pouvoir à Sandrine MARCHAND

VOTANTS : 28

ABSENTS : Eric HAMEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thomas DROUET

OBJET : CREATION DE POSTE – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1, L332-8 et L332-14

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi de gardien pour le Centre Georges Brassens à temps complet aux grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à compter de la présente délibération.

DECIDE de modifier le tableau des effectifs en conséquence

DECIDE que dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-14 du Code Général de la fonction publique.

COMMUNE DE MESNIL LE ROI
(Yvelines)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n°2026/30

DECIDE que le traitement sera fixé en fonction de l'échelle indiciaire du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et que l'agent percevra le régime indemnitaire (hors NBI) prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante de la collectivité pour l'exercice des fonctions correspondant au grade, à l'emploi concerné, à la qualification ainsi qu'à l'expérience acquise.

DIT que les crédits correspondants aux rémunérations et charges sont inscrits au chapitre 012 des budgets 2026 et suivants

AUTORISE Madame Le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté sur cet emploi et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,



Mme Le Maire

Aline Billet
Aline BILLET